Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 056-215601766-20260713-DC2026070115R-DE

COMMUNE DE PLUNERET
7, place Vincent Jollivet
56400 PLUNERET

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1er JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 1er juillet, à 19h00, le conseil municipal de la Commune de PLUNERET convoqué par voie dématérialisée en date du 25 juin s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Franck VALLEIN, Maire.

Délibération n° 20260701/15R :
Activités périscolaires et extrascolaires : tarifs année scolaire 2026-2027
Rapporteur : Madeleine TOSTEN

Etaient présents : Franck VALLEIN, François POMMOIS, Laurence LE PABIC, Madeleine TOSTEN, Maryannick NEUDER-ROSSIGNOL, Laurent HARNOIS, Audrey MINAMBRES, Stéphane LE MENAJOUR, Nathalie TROCHU, Hervé GUILLOUZIC, Nolwenn SORTAIS, Cyrille RASSOUL, Mevanwi GUEGAN, Jean-Michel UBEDA, Claire DREAN, Rémy GUILLOUZIC, Elodie CERVO, Nicolas BERTHONNEAU, Laura LE FALHER, Jean-Pierre LAURENT, Nathalie LE BERRIGAUD, Bruno SEVERE
Absents représentés : Karl HURTAUD a donné pouvoir à Laurent HARNOIS, Philippe GOURAUD a donné pouvoir à Franck VALLEIN, Carine PUREN a donné pouvoir à Claire DEAN, Loïc HAREL a donné pouvoir à François POMMOIS, Claudine BOULAIRE a donné pouvoir à Nathalie TROCHU
Absents excusés : Anthony CARO, Sylvie GAHINET
Nombre de conseillers en exercice : 29 - Présents : 22 - Pouvoirs : 5 - Votants : 27
Secrétaire de séance : Bruno SEVERE
Ouverture de la séance : quorum atteint avec 22 conseillers municipaux présents

---

L'étude des coûts des activités périscolaires et extrascolaires pour l'année 2025 présentée en commission enfance jeunesse a montré une maitrise des coûts de fonctionnement de ce service.

Cependant il est constaté une forte hausse des prestations extérieures tel que les transports, le carburant et les activités ludiques et / ou nécessitant des prestataires. Cette tendance aura très certainement un impact sur les résultats budgétaires des accueils de loisirs sur l'exercice 2026 et les exercices suivants.

Vu les propositions de la commission enfance du 15 juin 2026
Vu que les tarifs n'ont pas augmenté depuis l'année 2023.

Il est proposé au conseil municipal, afin d'éviter de fortes hausses dans les années à venir, de procéder à une augmentation des tarifs des activités périscolaires et extrascolaires pour l'année scolaires 2026-2027 de 2 %.

Il est également proposé au conseil municipal d'exonérer de cette augmentation la première tranche de Quotient familial, soit le QF de 0-599 €.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les tarifs pour les activités périscolaires et extrascolaires pour l'année scolaire 2026-2027 tel que définis dans les tableaux ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 056-215601766-20260713-DC2026070115R-DE

Tarifs ALSH

Commune					
QF	0-599	600-1000	1001-1500	1501-2211	2212 et plus
Journée vacances	11.66€	12.42€	13.49€	14.67€	15.53€
Journée mini-séjour	17.49€	18.63€	20.24€	22.02€	23.30€
Mercredi journée	11.66€	12.42€	13.49€	14.67€	15.53€
Mercredi matin	7.56€	8.78€	9.85€	10.92€	11.99€
Mercredi après-midi	3.57€	4.71€	5.78€	6.85€	7.92€

Extérieur					
QF	0-599	600-1000	1001-1500	1501-2211	2212 et plus
Journée vacances	23.21€	23.77€	23.88€	23.99€	24.10€
Journée mini-séjour	34.82€	35.52€	35.83€	35.98€	36.15€
Mercredi journée	23.21€	23.77€	23.88€	23.99€	24.10€
Mercredi matin	16.28€	16.70€	16.81€	16.92€	17.03€
Mercredi après-midi	10.50€	10.82€	10.92€	11.03€	11.13€

Tarifs Périscolaire matin et soir

Tranche	Quotient mini	Quotient maxi	Tarif au ¼ d'heure
1	0	599	0.47€
2	600	1000	0.54€
3	1001	1500	0.64€
4	1501	2211	0.69€
5	2212	Et plus	0.75€

Tarifs MDJ

Commune					
QF	0-599	600-1000	1001-1500	1501-2211	2212 et plus
Adhésion annuelle	18.90€	21.42€	24.63€	29.98€	37.48€
Participation activité >4€	20%	30%	50%	60%	80%
Extérieur					
QF	0-599	600-1000	1001-1500	1501-2211	2212 et plus
Adhésion annuelle	52.50€	58.90€	64.26€	69.61€	74.97€
Participation activité >4€	100%	100%	100%	100%	100%

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE les tarifs des activités périscolaires et extrascolaires applicables au 1er septembre 2026, tels qu'établis ci-dessus.**

PLUNERET, le 2 juillet 2026
Le Maire,
Franck VALLEIN